

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

Sommaire

- Attestation du Dirigeant
- Comptes sociaux
- Comptes consolidés Groupe
- Rapport Général du Commissaire aux comptes
- Rapport Spécial du Commissaire aux comptes
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport de Gestion du Dirigeant

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE L'EXERCICE 2016-2017, CLOS LE 31 MARS 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Etabli à Colombes, le 18 septembre 2017

Lionnel RAINFRAY
Président du Conseil d'Administration



NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

COMPTES SOCIAUX

NR 21

176 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700 COLOMBES

COMPTES ANNUELS

du 01/04/2016 au 31/03/2017

NR 21

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDUCIAIRE W, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par NR 21,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/03/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	378 112
Chiffre d'affaires hors taxes	30 677
Résultat net de l'exercice (perte)	-490 505

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- établissement du tableau de financement.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.



Pour FIDUCIAIRE W
Fait à PARIS le 14/09/2017

NR 21

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

NR 21

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	10 311 094	10 245 056	66 038	17,47	1 154 412	98,67
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	10 311 094	10 245 056	66 038	17,47	1 154 412	98,67
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	268 410		268 410	70,99	2 082	0,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 714		20 714	5,48	10 873	0,93
. Autres	8 248		8 248	2,18		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	13 779		13 779	3,64	153	0,01
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	923		923	0,24	143	0,01
Charges constatées d'avance					2 264	0,19
TOTAL (II)	312 074		312 074	92,53	15 515	1,33
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 623 168	10 245 056	378 112	100,00	1 169 927	100,00

NR 21

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 682 608)	2 682 608	709,47	2 682 608	229,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 637 950	962,14	3 637 950	310,96
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	226 667	59,95	226 667	19,37
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 686 824	710,59	2 686 824	229,66
Report à nouveau	-8 704 101	N/S	-8 690 684	-742,89
Résultat de l'exercice	-490 505	129,71	-13 417	-1,14
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	39 443	10,43	529 948	45,30
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	18	0,00	6 256	0,53
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	232	0,06	229 742	19,64
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 767	8,67	15 408	1,32
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	305 653	80,84	388 574	33,21
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	338 669	89,57	639 979	54,70
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	378 112	100,00	1 169 927	100,00

NR 21	COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/04/2016 au 31/03/2017	Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	30 677		30 677	100,00			30 677	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	30 677		30 677	100,00			30 677	N/S

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			4	0,01	1	100,00	3	300,00
Total des produits d'exploitation (I)			30 681	100,01	1	100,00	30 680	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			85 201	277,74	33 155	N/S	52 046	156,98
Impôts, taxes et versements assimilés			623	2,03	342	N/S	281	82,16
Salaires et traitements								
Charges sociales			-84 123	274,21	20	N/S	-84 143	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			40	0,13	40	N/S	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation (II)			1 742	5,68	33 557	N/S	-31 815	-94,80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			28 940	94,34	-33 557	N/S	62 497	186,24
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			13 626	44,42			13 626	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					2 000	N/S	-2 000	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			13 626	44,42	2 000	N/S	11 626	581,30
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 105 294	N/S			1 105 294	N/S
Intérêts et charges assimilées					3 583	N/S	-3 583	-100,00
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			1 105 294	N/S	3 583	N/S	1 101 711	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 091 668	N/S	-1 583	N/S	-1 090 085	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 062 728	N/S	-35 139	N/S	-1 027 589	N/S

NR 21	COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/04/2016 au 31/03/2017	Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	383 939	N/S			383 939	N/S		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	28 368	92,47	16	N/S	28 352	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges			550 440	N/S	-550 440	-100,00		
Total des produits exceptionnels (VII)	412 307	N/S	550 456	N/S	-138 149	-25,09		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 082	6,79	527 734	N/S	-525 652	-99,60		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 000	N/S	-1 000	-100,00		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 082	6,79	528 734	N/S	-526 652	-99,60		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	410 225	N/S	21 722	N/S	388 503	N/S		
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)	-161 998	528,07			-161 998	N/S		
Total des Produits (I+III+V+VII)	456 614	N/S	552 457	N/S	-95 843	-17,34		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	947 120	N/S	565 874	N/S	381 246	67,37		
RÉSULTAT NET	-490 505	N/S	-13 417	N/S	-477 088	N/S		
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>					
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

NR 21

ANNEXES

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017 dont le total est de 378 111,85 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -490 505,20 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2015 au 31/03/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une réduction des charges de 84.182 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de leur fonds de roulement

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Une correction a été apportée sur la comptabilisation des crédits d'impôts des exercices antérieurs car, par convention fiscale, ils devaient être comptabilisés chez NR 21, société tête de groupe.

Cela a entraîné un produit exceptionnel de 387 Keur et une charge équivalente chez LTJ Diffusion.

De même, NR 21 a bénéficié d'un abandon de créances de 20 Keur, de la part de LTJ Diffusion.

Enfin, la société NR 21 a comptabilisé en produits d'impôts un crédit d'impôts recherche pour 162 Keur.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	10 294 174		16 920
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	10 294 174		16 920
TOTAL GENERAL	10 294 174		16 920

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			10 311 094	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			10 311 094	
TOTAL GENERAL			10 311 094	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	9 139 762	1 105 294		10 245 056
TOTAL Dépréciations	9 139 762	1 105 294		10 245 056
TOTAL GENERAL	9 139 762	1 105 294		10 245 056
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 105 294		

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	268 410	268 410	
- T.V.A	20 714	20 714	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	8 248	8 248	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	297 372	297 372	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	18	18		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 767	32 767		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	305 653	305 653		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	232	232		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	338 669	338 669		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	8 248
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	8 248

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 040
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	14 040

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 341 304	2,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 341 304	2,00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	30 677
TOTAL	30 677

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	30 677
TOTAL	30 677

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-1 062 728	
Résultat exceptionnel (et participation)	410 225	
Résultat comptable	-490 505	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale :

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1993, la société SA NR 21 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe NR 21. Elle agit en qualité de tête de groupe.

L'option a été renouvelée en date du 01/01/1998.

Un avenant à la convention fiscale, intervenu en 2010, prévoyait que seule la société mère comptabilise la charge et/ou le crédit d'impôt groupe.

Rémunérations des dirigeants

Néant

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	9 000

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
LTJ Diffusion	2 954 000	-2 637 943	99,90	10 311 094	66 038			10 420 133	-675 630	

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

COMPTES CONSOLIDES

	GROUPE NR 21	
	Comptes consolidés IFRS au 31 mars 2017	

BILAN ACTIF

En Keuros	Montant brut 31 mars 2017	Amort.	Net 31 mars 2017	Net 31 mars 2016
Immobilisations incorporelles				
Droits au bail	2 576		2 576	2 675
Marques	3 811		3 811	3 811
Logiciels et autres	531	181	350	356
<i>Sous-total</i>	<i>6 918</i>	<i>181</i>	<i>6 737</i>	<i>6 842</i>
Ecart d'acquisition	658		658	658
Immobilisations corporelles	1 992	1 708	284	235
Immobilisations financières	378		378	387
TOTAL 1	9 946	1 889	8 057	8 122
Stocks et en-cours	2 043		2 043	2 128
Créances d'exploitation				
Créances clients	457	4	453	516
Autres créances	455		455	304
<i>Sous-total</i>	<i>912</i>	<i>4</i>	<i>908</i>	<i>820</i>
Disponibilités	671		671	803
Comptes de régularisation actif	149		149	157
Impôt différé actif	2 092		2 092	2 022
TOTAL 2	5 867	4	5 863	5 930
TOTAL GENERAL	15 813	1 893	13 920	14 052

GROUPE NR 21
Comptes consolidés IFRS au 31 mars 2017

BILAN PASSIF

En Keuros	31/03/2017	31/03/2016
Capital	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 242	3 413
Résultat consolidé	38	-171
CAPITAUX PROPRES	5 963	5 925
INTERETS MINORITAIRES		34
Avances conditionnées	82	82
AUTRES FONDS PROPRES	82	82
Provisions pour risques Provisions charges	844	842
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	844	842
Emprunts obligataires convertibles		
<u>Dettes financières divers</u>		
Emprunts auprès des etabl. de crédit	0	0
Découverts bancaires	69	70
Dettes financières diverses	11	11
Comptes courants	2	6
<i>Sous-total</i>	<i>82</i>	<i>87</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs	399	355
Dettes fiscales et sociales	1 133	1 010
<i>Sous-total</i>	<i>1 532</i>	<i>1 365</i>
Dettes diverses	5 418	5 719
<u>Impôt différé passif</u>		
TOTAL DES DETTES	7 032	7 171
TOTAL GENERAL	13 921	14 054

GROUPE NR 21

Comptes consolidés IFRS au 31 mars 2017

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	31/03/2017	31/03/2016
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises <i>Dont ventes export</i>	10 420 437	10 828 366
Chiffre d'affaires net	10 420	10 828
Production stockée	-57	-36
Reprise de provisions	27	
Autres produits	19	497
Total 1	10 409	11 289
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises et de matières premières	3 623	3 969
Variation de stock	28	-20
Autres achats et charges externes	4 096	3 974
Impôts et taxes	236	157
Salaires et charges sociales	2 625	2 681
Dotations aux amortissements et provisions	76	104
Autres charges	38	505
Total 2	10 722	11 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	-313	-81
Produits financiers	110	904
Charges financières	7	802
RESULTAT FINANCIER	103	102
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17	-278
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-232	-86
RESULTAT NET	39	-171

GROUPE NR 21

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2017

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés du 31 mars 2017 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21 de l'exercice 2011 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes)

1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

Raison sociale	Capital	% de contrôle	% d'intérêts
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	100%	100%

1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

NR 21 a acquis lors de cet exercice clos le 31 mars 2017, 125.002 actions de LTJ Diffusion, ce qui porte sa participation à 100%.

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.

1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue est celle du 31 mars, date d'arrêté des comptes de la société mère NR 21.

1.3 Immobilisations incorporelles

1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

1.4 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de cet exercice, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

1.7 Stocks et encours de production de services

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

1.8 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

Conformément aux dispositions IAS 39, les cessions de créances opérées dans le cadre de la loi Dailly et qui sont sans recours, entraînent la sortie du bilan de ces créances.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation.

1.10 Impôts différés

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

2.1 Bilan Actif

2.1.1 Immobilisations Incorporelles

2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
TOTAL	1 398	99	1 497

2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

Calcul de l'amortissement	A partir		
	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotation annuelle aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
Ecart d'acquisition net non affecté			658

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survaleur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque

Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

2.1.2 Immobilisations corporelles

Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

Les impacts passés ont été annulés.

2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées en 2016-2017 et concernant 2017-2018

(Charges constatées d'avance) pour 149 K€.

2.2 Bilan Passif

2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2016	5 959
Résultat consolidé de l'exercice 31 mars 2017	38
Annulation intérêts minoritaires	- 34
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2017	5 963

Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	298
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	(360)
Annulation Titres de LTJ	(10 311)
Elimination provision sur titres	9 987
Ecart d'acquisition :	658
- Brut	1 497
- Amortissements 1992 à 2002	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	(212)
Impôts différés	2 092
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2017	5 963

DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31/03/2017

Résultat de NR 21	- 232
Résultat de LTJ	- 676
Annulation de la dotation complémentaire / dépréciation des titres LTJ	847
Variation des IDR	13
Produits exceptionnels / intérêts minoritaires	17
Impôts différés	70
Résultat net consolidé au 31/03/2017	39

2.2.2 Dettes financières**2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles****Néant**

2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant

2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	31/03/2017	31/03/2016
Trésorerie passive - LTJ	(69)	(64)
Trésorerie passive - NR21		(6)
	(69)	(70)

		Au	Au
		31/03/2017	31/03/2016
Trésorerie Active	NR 21	1	
	LTJ	656	803
	Total	657	803
Trésorerie nette		588	733

2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	31/03/2017	31/03/2016
Dépôts reçus	11	11
Divers - compte courants	2	5
	13	16

2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué, en appliquant la même méthode, que les exercices précédents:

	Au	Au
	31/03/2017	31/03/2016
Base nette de l'économie future d'impôt	(6 276)	(6 066)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(2 092)	(2 022)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
(en K€)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
En Keur

<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	03/2017	03/2016
Resultat net des sociétés intégrées	39	-171
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	48	104
- Variation des impôts différés	-70	-86
- Variation suite changement de méthode		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		
- Impact retraitement crédit-bail	0	-27
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	18	-180
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	-100	-431
Flux net de trésorerie généré par l'activité	<u>-82</u>	<u>-611</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-128	-171
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	119	162
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	<u>-9</u>	<u>-9</u>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Variation des intérêts minoritaires des sociétés intégrées	-34	
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-4	-145
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	<u>-38</u>	<u>-145</u>
Variation de trésorerie	-129	-765
Incidence des variations de cours des devises		
Trésorerie d'ouverture	733	1 499
Trésorerie de clôture	602	733

(1) : dont variation du Besoin en Fonds de Roulement:

Variation de stocks	-85	4
Variation de comptes clients et autres créances	61	-747
Variation de comptes fournisseurs	-44	393
Variation des autres éléments	168	781

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Sur les comptes annuels
- Sur les comptes consolidés
- Sur les conventions réglementées

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCE EN DROIT

NR 21

Société Anonyme au Capital de 2.682.607 Euros
176/178, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2017

Paul NAÏM
140, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société NR21, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que celles auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes


Paul NAÏM

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIE EN DROIT

NR 21

Société Anonyme au Capital de 2.682.607 Euros
176/178, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées

Exercice 2016-2017

Paul NAÏM
140, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par le Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application R.225-30 du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Les conventions de trésorerie et d'intégration fiscale ont continué à s'appliquer au cours de l'exercice.

Fait à Paris, le 11 septembre 2017

Le Commissaire aux comptes



Paul NAIM

**PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIÉ EN DROIT**

NR 21

**Société Anonyme au Capital de 2.682.608 Euros
176/178, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 mars 2017

**140, Boulevard Haussmann 75008 PARIS- Tél 01.80.96.48.70 E-mail :
pnaim@lnassocies.net**

SOCIETE NR21

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société NR 21, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification et information spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III -VERIFICATION SPECIFIQUE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 11 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes


Paul NAIM

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIÉ EN DROIT

NR21
Société Anonyme
au capital de 2 682 607 Euros
176/178, rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235
DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE NR 21

Exercice clos le 31 mars 2017

140, Boulevard Haussmann 75008 PARIS- Tél 01.80.96.48.70 E-mail :
pnaim@lnassocies.net
SIRET 30690059800062 N°TVA FR 19 306 900 598

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de NR 21

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société NR 21 et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il m'appartient :

.de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

.d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne m'appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

J'ai effectué mes travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

.prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

.prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

.déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que j'aurai relevées dans le cadre de ma mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

J'atteste que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 11 septembre 2017

Le commissaire aux comptes



Paul NAIM

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016-2017

RAPPORT DE GESTION DU DIRIGEANT

NR 21

Société Anonyme
Capital Social : 2.682.608 Euros
Siège Social : 176 - 178 rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

R.C.S. NANTERRE B 389 065 152

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- 1) vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- 2) soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport,
- 3) soumettre à votre approbation les comptes consolidés de cet exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, et compte tenu des capitaux propres au 31 mars 2016 ressortant à 529.948 €, pour un capital de 2.682.608 € ainsi qu'au regard de la situation au 31 décembre 2016, nous avons envisagé une restructuration du capital social se présentant comme suit :

- réduction du capital social d'une somme de 2.682.608 euros par résorption à due concurrence des pertes sociales ;
- augmentation du capital social d'une somme de 37.128 euros par apports en numéraire avec droit préférentiel de souscription.

Cette opération s'inscrivait avec l'objectif d'assainir le bilan, nos capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social.

Au 31 mars 2017, les capitaux propres s'élevaient à 206.520 €, eu égard à la perte de l'exercice qui s'est élevé à 323.428 €.

Cette opération est pour le moment en attente, de la position de l'AMF.

Il convient de préciser que notre unique filiale, la société LTJ DIFFUSION a réalisé un chiffre d'affaires de 10.420.133 € au 31 mars 2017, contre 10.828.011 € au 31 mars 2016 et qu'elle réalise une perte comptable de 675.630 €.

Évènements importants survenus au cours de l'exercice :

Notre unique filiale, la société LTJ DIFFUSION a cédé le fonds de commerce sis à Rennes dans le centre commercial COLOMBIA.

Il a été mis fin au contrat d'affilié à Ajaccio.

Un contrat d'affiliation a été ouvert à Montpellier.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société LTJ DIFFUSION a acquis un fonds de commerce à Brest, le 1^{er} avril 2017.

Perspectives d'avenir

Nous poursuivons notre restructuration de baisse des frais fixes de la société LTJ DIFFUSION, passant par des licenciements pour motif économique et des fermetures de boutiques.

Nous cherchons à nous développer sur deux axes principaux : le site internet marchand et l'ouverture de nouveaux affiliés en province :

- . Aix les Bains;
- . Quimper;
- . Bourg-en Bresse.

Le chiffre d'affaire devrait se stabiliser et le résultat courant avant impôt, devrait être légèrement positif.

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2017

1) Situation et activité de la société - Résultats de cette activité

Notre société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Elle continue d'assurer à sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION, des prestations de services dans les domaines juridiques, administratifs et techniques.

La société NR 21 constitue un groupe intégré fiscalement avec sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION.

2 - ACTIVITES DE NOTRE FILIALE

La société L.T.J. DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital de 2.954.000 euros dont nous détenons 99,90 % du capital a réalisé, au 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 10.420.133 euros contre 10.827.959 euros pour l'exercice précédent.

Son chiffre d'affaires est en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation s'élève à (354.506) euros contre (33.272) euros pour l'exercice précédent.

Son résultat financier s'élève à 88.921 euros.

Son résultat courant avant impôt s'élève à la somme de (265.585) euros contre 69.551 euros pour l'exercice précédent.

Son résultat exceptionnel s'élève à (410.045) euros.

Son résultat net comptable est une perte de 675.630 euros contre une perte de 276.721 euros pour l'exercice précédent.

3 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

EXERCICE 2016 – DATE DE PAIEMENT DU SOLDE DES FACTURES

L'antériorité des sommes dues au 31 mars 2016 figurant au crédit des comptes fournisseurs pour un montant de 3.408 €, n'est pas supérieur à 60 jours.

EXERCICE 2017 – DATE DE PAIEMENT DU SOLDE DES FACTURES

L'antériorité des sommes dues au 31 mars 2017 figurant au crédit des comptes fournisseurs pour un montant de 18.727 €, n'est pas supérieur à 60 jours.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Monsieur Lionnel RAINFRAY possède plus du cinquième du capital social. (actions nominatives)

Monsieur Jean-Louis PARIENTE possède plus du tiers du capital social. (actions nominatives)

Au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune modification dans ladite répartition.

5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés par la société au cours de l'exercice écoulé nous conduisent à demander un CIR de 161.998 €.

Une demande de crédit d'impôt compétitivité CICE pour un montant de 82.190 € est en cours.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2017.

Il n'existe aucune participation des salariés dans le capital de notre société.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé ci-après.

8. PRISES DE PARTICIPATIONS

Notre société n'a pris aucune nouvelle participation.

9. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

. Le total des produits d'exploitation s'élève à 30.677 euros contre un euro au titre de l'exercice précédent.

. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.742 euros contre 33.557 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 28.940 euros contre (33.557) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (1.091.668) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (1.062.728) euros contre (35.139) euros pour l'exercice précédent.

Cette perte financière s'explique par la dépréciation des titres de notre filiale, la société LTJ DIFFUSION.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel d'un montant de 410.225 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de 490.505 euros.

Au 31 mars 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 378.112 euros contre 1.169.927 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

10. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE NOTRE SOCIETE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2°14 homologué par arrêté du 8 septembre 2014,
- Les articles L.123-12 et L.123-28 du Code de Commerce.

Une correction a été apportée sur la comptabilisation des crédits d'impôts des exercices antérieurs, car par convention fiscale, ils devaient être comptabilisés chez NR21, société tête de groupe.

Cela a entraîné un produit exceptionnel de 387K€ et une charge équivalente chez LTJ DIFFUSION.

De même, NR21 a bénéficié d'un abandon de créance de 20K€, consenti par LTJ DIFFUSION.

Enfin, notre société a comptabilisé en produits d'impôts recherche pour 162K€.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

11. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Au 31 mars 2017 le périmètre de consolidation du groupe NR 21 comprenait la société L.T.J. DIFFUSION.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Il résulte des comptes consolidés que nous vous avons présentés que l'exercice écoulé se traduit par un résultat consolidé de 38 K€.

12. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE NOTRE SOCIETE

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 490.505 euros de la manière suivante :

. « Report à nouveau » avant affectation	(8.704.101) euros
. Perte de l'exercice au 31 mars 2017	(490.505) euros
. « Report à nouveau » après affectation	<u>(9.194.606) euros</u>

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017.

13. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

14. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Lionnel RAINFRAY est Président de la société LTJ DIFFUSION,

Monsieur Jean-Louis PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.

Monsieur Pierre-Alain PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan qui viennent de vous être présentés ainsi que le texte des résolutions.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and a curved line on the right, resembling a stylized 'B' or 'P'.